

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/09/51

Date de convocation  
**4 septembre 2025**

L'an deux mil vingt cinq  
le **LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025** à 18 Heures 00  
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage  
**9 septembre 2025**

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 17

Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ -  
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -  
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -  
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -  
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -  
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Alain CAYET

Monsieur Stéphane FOURNIER qui donne procuration à Anne-Caroline RATAJCZAK

Madame Sophie LOPEZ

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Monsieur Hubert CHIVET

Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Fouad AJARRAY

**Objet : Exonération de pénalités dans le cadre du marché passé avec l'entreprise IDEX –  
Exploitation et maintenance des installations de génie climatique, de production eau chaude et  
traitement des eaux des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire expose :

En date du 16 aout 2022, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché  
référence PA22SN01 avec la société IDEX.

Ce marché comprend des prestations P2 de conduite, surveillance, entretien courant, astreinte et P3  
de gros entretien et de garantie totale des équipements.

Depuis la fin d'année 2024, les problèmes s'accumulent au quotidien sur le volet de la conduite, de  
surveillance et d'entretien de nos installations si bien que la commune est en droit d'appliquer des  
pénalités prévues au CCAP du marché à l'encontre de la société IDEX.

Suite à ces dysfonctionnements, une réunion a eu lieu le 07/02/2025 en Mairie et la société IDEX s'est  
engagée à résoudre l'ensemble des problèmes existants dans les plus brefs délais.

Accusé de réception en préfecture  
062-216207647-20250915-20250951-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2025  
Date de réception préfecture : 22/09/2025

Il vous est proposé :

- D'exonérer l'entreprise IDEX de toutes les pénalités de retard existantes au CCAP et explicitées lors de la réunion du 7/02/2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir pour tout acte lié à cette exonération de pénalités de retard

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 16 septembre 2025  
Le Maire,  
Alain CAYET.

